

**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE**  
**« 23 JUILLET »**  
6 rue du Soldat Moncourier 33000 BORDEAUX  
RCS BORDEAUX 821 593 027

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE  
Le TROIS DECEMBRE  
A 14h  
Au siège social

Les Associés de la Société Civile Immobilière "23 JUILLET" au capital de 100,00 euros dont le siège social est à BORDEAUX (Gironde) 6 rue du Soldat Moncourier, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sandie MOLÉ, cogérante.

Est également présente :  
- Madame Laurence BOURQUARD-ANIA

Tous les associés étant présents et ayant élargé la feuille de présence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Puis il est rappelé que la présente assemblée a été réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### **ORDRE DU JOUR**

- Acceptation du retrait comme associé de Madame BOURQUARD-ANIA et par conséquence, l'annulation de ses parts sociales.
- Démission de Madame BOURQUARD-ANIA de ses fonctions de gérant et nouvelle rédaction de l'article 15 des statuts.
- Pouvoirs à donner pour signer les pièces et actes.

#### **Première résolution**

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide d'autoriser le retrait de Mme Laurence BOURQUARD-ANIA comme associé et l'annulation de 50 parts sociales de 1 Eur chacun. Cette opération ayant pour effet de réduire le capital social de CINQUANTE (50) euros, lequel est porté de CENT EUROS (100 €) à CINQUANTE EUROS (50 €).

Ce retrait prendra effet au 20 décembre 2024.

Madame Laurence BOURQUARD-ANIA aura droit aux bénéfices en cours jusqu'à cette date. Un compte particulier sera établi avec le bilan de fin d'exercice.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**



## Deuxième résolution

Suite au retrait de Madame Laurence BOURQUARD-ANIA, la collectivité des associés prend acte de sa démission de ses fonctions de gérant.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

## Troisième résolution

La collectivité des associés confère tout pouvoir à Madame Sandie MOLÉ, avec faculté de délégation, à l'effet de signer l'acte de prêt, rendre le retrait effectif, d'effectuer toutes les formalités de publicité et de dépôt afin de rendre la réduction de capital opposable aux tiers, procéder au règlement du compte courant d'associé de l'associé retrayant, faire toutes déclarations, signer tout acte et autres qu'il appartiendra.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Sandie Molé, the person mentioned in the text as being granted powers.A small, stylized handwritten signature in black ink, located in the bottom right corner of the page.

**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE**  
**« 23 JUILLET »**  
6 rue du Soldat Moncourier 33000 BORDEAUX  
RCS BORDEAUX 821 593 027

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE  
Le TROIS DECEMBRE  
A 14h  
Au siège social

Les Associés de la Société Civile Immobilière "23 JUILLET" au capital de 100,00 euros dont le siège social est à BORDEAUX (Gironde) 6 rue du Soldat Moncourier, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sandie MOLÉ, cogérante.

Est également présente :  
- Madame Laurence BOURQUARD-ANIA

Tous les associés étant présents et ayant élargé la feuille de présence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Puis il est rappelé que la présente assemblée a été réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### **ORDRE DU JOUR**

- Acceptation du retrait comme associé de Madame BOURQUARD-ANIA et par conséquence, l'annulation de ses parts sociales.
- Démission de Madame BOURQUARD-ANIA de ses fonctions de gérant et nouvelle rédaction de l'article 15 des statuts.
- Pouvoirs à donner pour signer les pièces et actes.

#### **Première résolution**

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide d'autoriser le retrait de Mme Laurence BOURQUARD-ANIA comme associé et l'annulation de 50 parts sociales de 1 Eur chacun. Cette opération ayant pour effet de réduire le capital social de CINQUANTE (50) euros, lequel est porté de CENT EUROS (100 €) à CINQUANTE EUROS (50 €).

Ce retrait prendra effet au 20 décembre 2024.

Madame Laurence BOURQUARD-ANIA aura droit aux bénéfices en cours jusqu'à cette date. Un compte particulier sera établi avec le bilan de fin d'exercice.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

SA

## Deuxième résolution

Suite au retrait de Madame Laurence BOURQUARD-ANIA, la collectivité des associés prend acte de sa démission de ses fonctions de gérant.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

## Troisième résolution

La collectivité des associés confère tout pouvoir à Madame Sandie MOLÉ, avec faculté de délégation, à l'effet de signer l'acte de prêt, rendre le retrait effectif, d'effectuer toutes les formalités de publicité et de dépôt afin de rendre la réduction de capital opposable aux tiers, procéder au règlement du compte courant d'associé de l'associé retrayant, faire toutes déclarations, signer tout acte et autres qu'il appartiendra.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

Copie certifiée  
conforme par le  
gérant "

